



COMMUNE DE PUYMERAS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du mardi 22 août 2023 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc MOINIER, Premier adjoint de la commune.

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Manon YTIER, Anne de VILHET ; messieurs André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, Olivier GIRARD, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Julien VERA.

Excusé ayant donné procuration : Roger TRAPPO à Marc MOINIER

Excusé : Michel FARE

Absent : Cédric IMBERT

Quorum : 8

Madame Manon YTIER est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juillet 2023
- Délibération schéma d'assainissement
- Questions diverses

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2023. Adopté à l'unanimité

Délibération 2023_D32 : actualisation schéma d'assainissement

Monsieur Marc MOINIER indique au Conseil Municipal que toute commune dotée d'un plan local d'urbanisme devrait être pourvue d'un schéma d'assainissement.

Il indique au conseil municipal que dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme, il convient de réactualiser les zones d'assainissement collectif des terrains urbanisables et/ou bâtis desservis.

Le Conseil Municipal,
Oùï l'exposé du Premier Adjoint,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de réactualiser le schéma d'assainissement ;
- **CHARGE** le cabinet TRAMOY de s'occuper de faire la mise à jour.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget assainissement.

Questions diverses :

- Karaté club : un club de karaté vient d'être créé sur la commune et demande à bénéficier du centre social et culturel le mardi soir, après la chorale.
Il est décidé de proposer la location à 50 €/mois
En raison de la présence de la chorale, pas d'accès avant 19h45
Il est rappelé que le vendredi soir, la salle est réservée prioritairement à la location, notamment lorsqu'elle est louée pour le week-end
Les membres du conseil municipal souhaitent pouvoir refaire un point à la fin du 1^{er} trimestre d'activité.

Séance levée à 19h00